

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 27 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept du mois de juin à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'Irais, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

18 présents + 6 pouvoirs (24 votes sur 27) :

Quorum atteint (14)

Date de la convocation : 21 juin 2023

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER,
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT (départ à 20h11)
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Maisontiers : CHABAUTY Gérard
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU

6 pouvoirs :

- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Fabrice DURAND a donné pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Maryse BARIGAULT
- ✓ Olivier FOUILLET a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Alain JEZEQUEL a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU

Excusés : Sébastien FAURE, Françoise RICHARD et Jacques ROY

Gérard GIRET a été élu secrétaire de séance

=====

FINANCES

Décision Modificative n°2 - Budget Principal

Il convient de réaliser une décision modificative pour ajouter des crédits supplémentaires à l'opération 19 « Maison de Santé » afin de solder les factures en cours :

Budget	Section	Chapitre	Compte	Dépenses
Budget Principal (DM n°2)	Investissement	021	2188	-10 000€
		Opération 19 - Maison de santé	2313	+ 10 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 24 voix pour :

- ✓ de valider la décision modificative n°2 du budget principal comme mentionnée ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

AR-Préfecture

079-200041416-20230712-1-DE
Annule et remplace la délibération
D2023-051 visée le 03/07/2023
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 12-07-2023
Publication le : 12-07-2023

Fait et délibéré, le 27 Juin 2023
Et ont signé le 1^{er} Vice-Pré
Le Secrétaire de séance,
Gérard GIRET

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48